

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIF REGIONAL POUR LE CPRDFOP 2022-2027

Pour le Conseil régional, l'Etat, les organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs, il s'agit, à travers le Contrat de Plan Régional de Développement des formations et de l'Orientation Professionnelle, d'élaborer une **feuille de route partagée** sur les orientations et priorités politiques. Celle-ci sera élaborée au terme d'un processus partenarial tenant compte de la contribution de chacun des acteurs.

Pour ce qui la concerne, la Région propose sa contribution au travers de ce **document d'orientation et d'objectif régional**.

PREAMBULE - Rappel du cadre juridique

Le premier exercice de concertation pour l'élaboration des « nouveaux » Contrats de Plan Régionaux de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) a été redéfini par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social. Le législateur a confié à la Région, le soin de l'élaborer, au sein de l'instance quadripartite le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Le contrat a pour objet selon l'article 23 de la loi :

- d'effectuer « l'analyse des besoins du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications (en tenant compte des objectifs de développement économique) » d'une part,
- d'organiser « la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes » d'autre part (art L214-13 du code de l'Education).

Dans cette perspective, toujours selon les termes de la loi, le CPRDFOP détermine :

- « Les objectifs en matière d'offre de conseil et d'accompagnement en orientation et VAE qui peuvent se matérialiser par un schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation
- Les objectifs de filières de formation professionnelle initiale et continue (dont les nouvelles filières et nouveaux métiers liés à la transition écologique et énergétique)
- Un schéma de développement de la formation professionnelle initiale (incluant celui des formations sociales et sanitaires), et comprenant les dispositions d'hébergement et de mobilité des jeunes
- Les actions de formation professionnelle favorisant l'accès, le maintien et le retour à l'emploi »

Le CPRDFOP est adopté par le CREFOP et signé par le Président du Conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région, les autorités académiques. La signature est proposée aux partenaires sociaux.

La loi de décentralisation de 2004 a confié aux Régions des compétences en matière de formations initiales sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées par la loi du 5 mars 2014 avec l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation. Par décret en date du 13 avril 2017, ces compétences ont également été étendues aux formations sociales. Dorénavant, le Président de Région est en responsabilité sur l'entièreté de la carte des formations du périmètre du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

La Région est ainsi chargée de piloter, pour la durée du mandat régional, l'élaboration du SRFSS. Le Schéma, fait partie constitutive du Contrat de Plan Régional de Développement des Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), et à ce titre fait l'objet d'une attention particulière conformément aux indications du législateur.

INTRODUCTION

Le CPRDFOP présente les orientations stratégiques prioritaires en matière d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, définies de **manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation et contributeurs du CPRDFOP**.

Ces orientations s'appuient sur **un diagnostic emploi - formation partagé** et sont établies dans une **logique de cohérence et de complémentarité avec les différents schémas régionaux**¹.

Afin d'amplifier la dynamique partenariale et la responsabilité territoriale partagée de l'emploi et du développement des compétences, les projets **co-portés, co-financés** ou articulés dans le cadre d'une **logique de coopération sont à encourager**. A titre d'exemple, la Région Hauts-de-France souhaite renforcer les liens de coopération avec les opérateurs de compétences (OPCO) dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens.

Au-delà du cadre posé par le législateur, la Région propose que le CPRDFOP Hauts-de-France décline des **plans d'actions par filière et territoire** et identifie les **outils et dispositifs mobilisables** des partenaires contributeurs.

Des ajustements ou évolutions des cadres d'intervention pourront d'ailleurs être envisagés afin de bénéficier de **leviers d'action renouvelés** et d'apporter les réponses concrètes aux ambitions et objectifs partagés.

De la même manière, la Région préconise que le CPRDFOP tienne compte de la déclinaison régionale des différents accords-cadres entre l'Etat et la Région.

En matière de formation professionnelle continue, la Région Hauts-de-France s'est engagée avec l'Etat sur le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Cette contractualisation constitue l'un des leviers principaux mobilisables pour répondre aux objectifs du CPRDFOP, en complémentarité avec l'ensemble des politiques régionales structurelles portées par les différents acteurs.

En matière de formation initiale, la Région propose d'intégrer au CPRDFOP l'accord-cadre Etat-Région relatif à la valorisation des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur. Le CPRDFOP pourra de la même manière constituer un cadre d'élaboration de la stratégie de l'orientation tout au long de la vie.

¹ SRDE-II, SRESRI, SRADDET, S3, ...

1) AMPLIFIER L'ACTION POUR ALLER PLUS LOIN

Le CPRDFOP définit et coordonne une stratégie de mise en œuvre des politiques de formation en s'appuyant sur **la mobilisation et la complémentarité de l'ensemble des acteurs** du territoire.

Il favorise les coopérations et regards croisés sur les diagnostics consolidés et sur l'identification des besoins en formation. En cela, il constitue un cadre d'actions cohérent fédérant les initiatives et partenariats en appui au développement des filières économiques stratégiques pour la Région.

Si le CPRDFOP porte sur un horizon de 6 ans, ce n'est pas un schéma figé pour cette période. Sa mise en œuvre est progressive et ses objectifs sont adaptés et ajustés sur la durée en s'appuyant notamment **sur les diagnostics actualisés et les démarches prospectives au plus près des territoires**. Déjà, au cours du précédent CPRDFOP, les partenaires et les représentants du monde économique se sont mobilisés afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire COVID19.

La Région Hauts-de-France réaffirme la pertinence de l'expertise croisée du **quadripartisme** afin **d'appréhender pleinement les mutations** en cours dans toutes leurs dimensions (sociale, économique, environnementale) **et activer les leviers d'actions performants**.

A ce titre, un engagement direct des branches et organisation professionnelles dans le CPRDFOP permettrait d'intégrer davantage les enjeux sectoriels au service du développement régional et territorial.

Des projets communs inter-financeurs, interprofessionnels ou intersectoriels seront à rechercher pour intensifier l'investissement en formation et orientation en faveur des actifs de la Région **par une meilleure complémentarité des interventions et une meilleure optimisation des moyens**.

Une réflexion sur l'adaptation des cadres d'intervention et dispositifs permettra de répondre de manière concrète aux ambitions du CPRDFOP et aux besoins en compétences des entreprises et des territoires.

Enfin, **pour évaluer** l'efficacité et l'efficacité des actions mises en place, la **définition commune d'indicateurs de suivi** est indispensable.

2) LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTAT DES LIEUX REGIONAL

Au 5ème rang des régions les plus peuplées, les Hauts-de-France comptent désormais moins de 6 millions d'habitants. La région reste la plus jeune de France pour sa part des moins de 20 ans, mais on note tout de même une diminution de la part des moins de 30 ans de 1,2%. Notre région vieillit et bénéficie d'une croissance ralentie de sa population.

La croissance économique régionale se poursuit et suit la tendance nationale. Les Hauts-de-France restent la 5ème région en nombre d'emplois (2 121 296 emplois salariés et non-salariés). 59,7% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi soit le taux le plus faible de France.

La région reste marquée par un déficit d'emploi de l'ordre de 190 000 pour égaler le taux d'emploi national (64,7%). Pour autant, elle poursuit sa dynamique de rapprochement au national dans la qualification de ses emplois. En 10 ans, la part des ouvriers a baissé de 1,5 points. Par ailleurs, un déficit d'emplois cadres subsiste par rapport au national mais s'explique principalement par la physionomie du tissu productif régional.

Le taux de chômage en Hauts-de-France atteint 9,3% de la population active au 2ème trimestre 2021. Malgré un taux en recul et au plus bas depuis 10 ans, la région se place en 2ème position des taux de chômage les plus élevés de France (7,8%). Suite à la crise COVID, l'ensemble des indicateurs du marché du travail de notre région témoigne d'une meilleure résistance par rapport aux autres régions. Pour autant, ces constats conjoncturels ne doivent pas cacher les difficultés structurelles auxquelles la région se trouve confrontée.

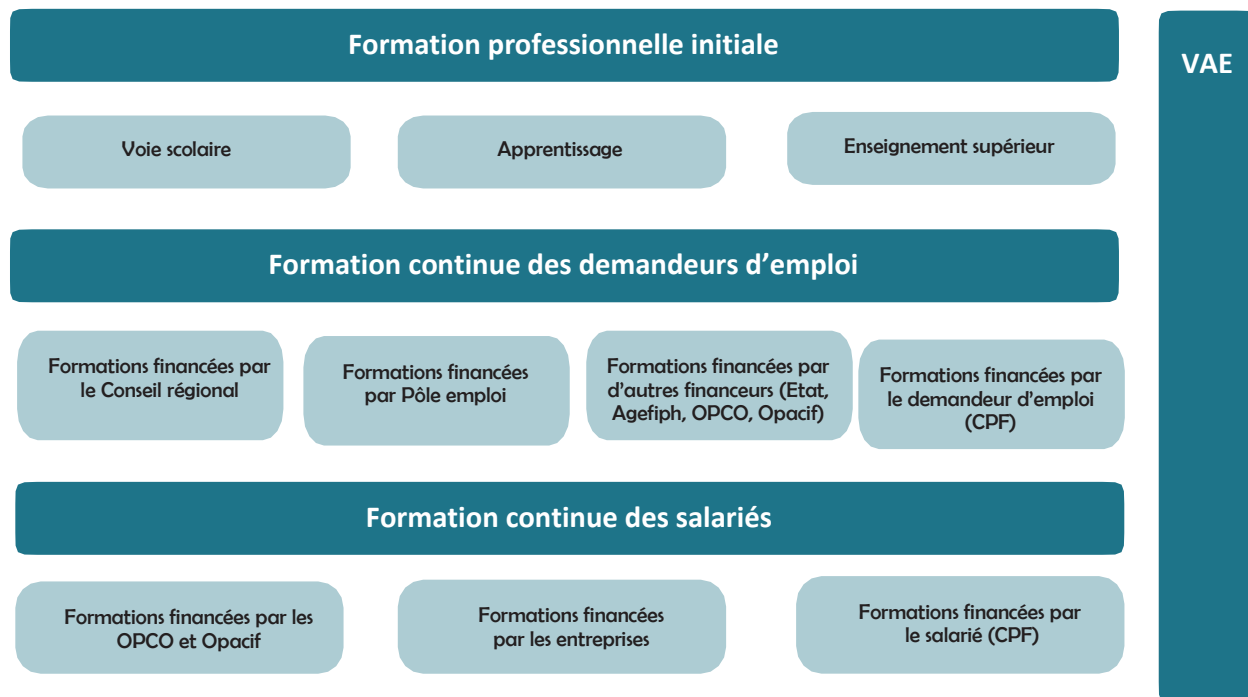
Avec 576 300 demandeurs d'emploi (cat ABC), les Hauts-de-France pèsent 10% de la demande d'emploi nationale. Cette dernière se caractérise par :

- une part des demandeurs d'emploi de longue durée la plus élevée de France (52,1%),
- un doublement en 10 ans du nombre de ses demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (138 000)
- une sur-représentation des moins de 25 ans (88 000) par rapport au national
- 15% de demandeurs d'emploi, soit 84 000, sont sans qualification malgré l'effort de formation sans précédent abondé par le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences

Dans le contexte actuel post crise sanitaire, les signes de reprise économique en région se multiplient (hausse des offres d'emploi proposées, nombreuses créations et faible niveau de défaillances d'entreprise); dans le même temps les entreprises évoquent des difficultés prégnantes de recrutement. En 5 ans, ce taux de difficulté ressentie est passé de 27% à 39%, soit une hausse de 12 points. Ce paradoxe laisse entrevoir des opportunités à saisir pour les demandeurs d'emploi et la formation doit être mobilisée comme levier d'accompagnement et d'amplification de ce rebond économique afin de poursuivre et soutenir la baisse du taux de chômage en région.

Concernant les éléments de constat sur la formation, la région progresse dans le nombre de jeunes de 15-24 ans inscrits dans un établissement de formation initiale et sur le nombre de personnes ayant accès à un premier niveau de formation (la part des non diplômés a baissé de 5,2% entre 2013 et 2018). La région rattrape donc son retard par rapport au national, mais ne parvient pas à l'égaliser. Il en est de même concernant la part des diplômés dans l'enseignement supérieur, qui progresse de 3,2% mais reste inférieure de 6 points par rapport à la France. Par ailleurs, plus d'un jeune sur cinq de 15-24 ans est encore considéré comme NEET (ni en emploi, ni en formation) en Hauts-de-France, soit 176 000 personnes. Même si cette proportion est en baisse depuis 5 ans, ce taux reste le plus élevé de France et devra constituer une priorité de notre futur CPRDFOP.

Aujourd'hui la formation professionnelle c'est quoi ?



La région forme chaque année **223 000 lycéens en voie générale, technologique et professionnelle, 238 000 étudiants dans les lycées (BTS et CPGE), universités, écoles et instituts de formation du supérieur**. Le nombre d'apprentis poursuit sa progression depuis 2019, avec 21 % d'augmentation, pour atteindre **48 800 apprentis** au 31 décembre 2020. Cette hausse profite particulièrement à l'enseignement supérieur qui représente plus de 47% des apprentis. A noter, une percée de l'apprentissage en licence professionnelle dont les effectifs ont triplé en 2 ans.

Après la 3^{ème}, parmi les collégiens poursuivant leurs études :

=> 6,6 sur 10 s'orientent vers la voie générale et technologique,

=> 3 sur 10 s'orientent vers la voie professionnelle (Bac Pro, CAP ou filière agricole), une part plus importante en région (31% soit 22 500 élèves chaque année) qu'en France (26%).

=> 0,4 sur 10 s'orientent vers l'apprentissage, soit 2400 élèves, ce qui constitue un bond significatif par rapport à 2016 (900 élèves). Cette proportion reste sensiblement inférieure au national (- 0,9 point) mais l'écart tend à se réduire.

La formation professionnelle repose également sur les dispositifs de formation des demandeurs d'emploi (**106 000 demandeurs d'emploi formés par an dont 60 000 parcours financés par la Région et 21 000 par Pôle emploi**) et **des salariés** pour lesquels les données sont en cours de consolidation.

NB : France est entendu au sens de France Métropolitaine

3) ENJEUX ET OPPORTUNITÉS²

3.1) Deux priorités conjointes

Pour la Région, l'ambition du nouveau CPRDFOP est de **répondre conjointement à deux priorités** :

a. Répondre aux besoins des entreprises et aux enjeux de développement économique des territoires

Le redémarrage de l'économie crée de vives tensions sur les recrutements dans de nombreux métiers. Ces tensions sont dues pour partie à de nouveaux besoins de recrutement, mais peuvent également être renforcées par l'effet de mobilités intersectorielles qui ne favorisent pas nécessairement le retour des salariés vers leur secteur d'origine.

Ce phénomène vient intensifier, dans certains secteurs, des tensions parfois préexistantes depuis plusieurs années. Ces mutations du tissu économique et de l'emploi vont nécessiter des capacités d'anticipation à moyen et long terme, requérant une coopération étroite avec les partenaires sociaux et les branches professionnelles.

Accompagner les entreprises qui connaissent des difficultés de recrutement par des dispositifs réactifs constitue donc un enjeu essentiel et immédiat du CPRDFOP.

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région Hauts-de-France poursuivra donc son travail d'identification des besoins en formation afin de mieux informer les publics sur les filières et métiers qui recrutent, conformément aux objectifs du plan de relance national et régional.

Elle s'emploiera également à amplifier son action au travers de ses outils territoriaux de proximité (plateformes territoriales Proch'Emploi, Proch'Info-formation, Proch'Oriente...). Cette capacité d'intervention sera mobilisée dans le cadre des stratégies partenariales du futur CPRDFOP pour répondre à l'ensemble des besoins des entreprises et notamment des TPE et PME.

En matière de formation initiale scolaire et d'adaptation de la carte des formations, la Région souhaite poursuivre la dynamique fortement engagée lors du précédent exercice, en renforçant les modalités de concertation et de dialogue avec les milieux économiques et le Rectorat.

Le développement de l'apprentissage devra lui aussi constituer l'une des clés pour répondre aux enjeux de développement économique des territoires.

L'ensemble de ces préoccupations nécessitera par ailleurs une attention particulière au sein du schéma régional des formations sanitaires et sociales, compte tenu des effets de la crise sanitaire et des enjeux qu'elle révèle, et de la compétence particulière de la Région sur les formations autorisées (définition de la carte des formations sur une période de 5 ans).

² D'une manière générale, l'ensemble de ces préoccupations nécessitera une attention particulière au sein du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

b. **Elever tout au long de la vie le niveau de qualification des publics, en particulier les plus fragilisés**

La capacité d'adaptation aux évolutions des métiers et de l'emploi, la prévention des risques d'entrée ou de maintien dans un chômage de longue durée, et l'aptitude à s'orienter et évoluer professionnellement tout au long de la vie, sont autant d'enjeux fondamentaux qui nous engagent à **poursuivre notre investissement collectif en faveur de la montée en qualifications et en compétences des publics, qu'ils soient jeunes scolaires, apprentis, demandeurs d'emploi ou salariés.**

Pour la Région, une attention particulière devra être portée à l'accompagnement et à l'accès à la formation des publics en difficultés et/ou les plus éloignés de l'emploi, notamment jeunes en rupture de parcours ou décrocheurs, jeunes non insérés (NEET), seniors sans solution, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi de très longue durée, personnes en reconversion professionnelle...

En particulier, un certain nombre d'actions portées au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a permis de lancer une réelle dynamique d'accompagnement à destination des jeunes NEET. Les résultats positifs de ces actions innovantes nous encouragent à poursuivre et à amplifier ces efforts dans le cadre du programme 2021-2027.

En matière de formation initiale, l'allongement des parcours de formation nous incite à poursuivre nos efforts en faveur de l'accompagnement des bacheliers professionnels qui s'engagent vers une poursuite d'études post baccalauréat avec des conditions de réussite aujourd'hui extrêmement variables.

De la même manière, il conviendra de faciliter l'accès à l'apprentissage pour tous, quel que soit le bassin de vie, et ainsi apporter une réponse de proximité aux besoins de recrutement des entreprises.

De plus, la Région souhaite amplifier plus particulièrement ses actions à destination des demandeurs d'emploi de longue durée. C'est dans cette intention qu'ont été mis en place, dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec les organismes de formation, les « parcours intégrés » permettant de les remobiliser, d'accompagner leur orientation et de les former vers les métiers qui recrutent.

Il s'agira également, tout en portant une attention aux jeunes, de mieux accompagner les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (seniors), pour lesquels une hausse importante du chômage est observée, liée notamment au vieillissement tendanciel de la population régionale.

Les conventionnements réalisés durant le précédent CPRDFOP pourront constituer un appui à cette clé d'entrée par publics :

- avec le réseau des missions locales pour les jeunes NEET,
- avec l'AGEFIPH pour les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- avec les cinq Conseils Départementaux pour les bénéficiaires du RSA.

Enfin, la Région encouragera les initiatives partenariales en faveur de la reconnaissance des acquis professionnels au travers de la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

3.2) Un principe d'action transversal

Encourager et soutenir les innovations et les expérimentations en Formation et en Orientation

Si l'évolution des contenus de formation au plus près des besoins reste au cœur des préoccupations des acteurs de l'emploi, c'est assurément les approches pédagogiques et méthodologiques proposées qui sont vecteurs d'acquisition et de développement de compétences et de connaissances. Il convient également de s'intéresser à la dimension formative de multiples pratiques sociales innovantes qui concourent également à développer durablement l'engagement en formation, le maintien en formation, la réussite et l'employabilité des actifs mais également leur épanouissement professionnel et personnel.

Dans ce cadre, la région souhaite poursuivre le développement des compétences qu'elles soient transversales, intersectorielles, comportementales, techniques ou numériques.

La diversité des modalités de formation en présentiel, à distance, en « blended learning » contribue également à toucher un plus grand nombre de bénéficiaires et de couvrir l'ensemble des territoires de la région Hauts-de-France.

Par ailleurs, les nouveaux enjeux liés à la transition énergétique devront encore davantage irriguer l'ensemble des formations dans l'optique d'accompagner la transformation des outils, des métiers et des organisations de travail vers une économie plus durable.

Mais c'est surtout en tirant profit de la diversité des situations d'apprentissage et des modalités pédagogiques, en centre de formation et en entreprise, que pourra durablement être assurée la montée en compétences des bénéficiaires, par des voies mieux adaptées. C'est pourquoi, prolongeant les initiatives impulsées tout au long du précédent CPRDFOP, la Région souhaite que l'innovation en formation soit confirmé comme un axe transversal prioritaire pour chacun des dispositifs de formation et quel que soit le statut des apprenants (formation initiale, apprentissage, formation professionnelle...).

3.3) Quatre déclinaisons opérationnelles

a. Construire une stratégie d'information et d'accompagnement à l'orientation tout au long de la vie

La Région souhaite que le futur CPRDFOP soit l'occasion de traduire opérationnellement et en actes le droit de chacun en matière d'accès à l'information, d'accompagnement à l'orientation et de conseil en évolution professionnelle.

Les difficultés constatées à amener les publics (« sourcing ») vers les métiers porteurs ou en recrutement renvoient souvent à des questions d'attractivité des filières et des métiers. L'information sur les métiers et la mobilisation des outils d'aide à l'orientation constituent ainsi deux réponses primordiales, complémentaires aux initiatives relevant directement des branches et acteurs économiques (conditions de travail, rémunération, image des métiers...).

Dans ce contexte, la Région propose que le futur CPRDFOP soit le cadre d'élaboration d'une véritable stratégie régionale d'information et d'orientation tout au long de la vie.

Cette élaboration impliquerait la mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels, professionnels, économiques et associatifs, afin de construire un « marketing » des filières et des formations renforçant la lisibilité des métiers de demain pour tous les publics et au plus près des territoires.

Etroitement articulée avec les évolutions de la carte de formation tout au long de la vie, cette dynamique partenariale mobiliserait l'Etat, la Région et les partenaires économiques et sociaux, sur la base d'un diagnostic commun et autour de priorités d'actions structurantes, telles que :

- Informer sur les métiers et les formations
- Accompagner les parcours pour tous les publics
- Animer et coordonner les acteurs de l'orientation

Cette réflexion intégrerait les nouveaux usages et outils d'information sur les métiers et les formations.

Au regard des enjeux d'orientation vers les métiers du sanitaire et social, le schéma régional des formations sanitaires et sociales portera enfin une attention particulière aux expérimentations liées à la découverte des métiers et l'accès à ces formations.

b. Sécuriser les parcours Formation – Insertion – Emploi

Avec l'accélération des transitions professionnelles, de nouveaux défis sont à relever pour les territoires. Ceci nécessite de trouver des formes d'organisation plus agiles entre les acteurs publics et privés pour faire face aux mutations économiques, mieux anticiper les besoins en emplois et renforcer l'accompagnement des publics dans leur montée en compétences.

Face à ces enjeux, la Région propose que le CPRDFOP soit l'occasion d'une réflexion collective sur la complémentarité des cadres d'intervention existants en réponse au besoin de sécurisation des publics dans leurs parcours vers l'emploi.

Cette réflexion doit accorder une large place aux principes et modalités d'accès à la formation des salariés. Sous l'égide des partenaires sociaux, la Région contribuera aux réflexions qui pourront être engagées en matière d'accompagnement des transitions professionnelles et sur les enjeux posés par la réforme de la formation professionnelle, notamment l'utilisation du compte personnel de formation (CPF) et le conseil en évolution professionnelle.

En parallèle, la Région souhaite amplifier plus particulièrement son action à destination des demandeurs d'emploi de longue durée pour lesquels ont été mis en place, au travers de la nouvelle contractualisation avec les organismes de formation, les « parcours intégrés ». Ce nouveau dispositif, déployé territorialement, visera à construire et sécuriser des parcours de formation comprenant des séquences de remobilisation des publics et d'accompagnement vers des métiers qui recrutent.

De la même manière, au côté des partenaires économiques et de l'Etat, la Région souhaite maintenir son intervention pour le développement de l'apprentissage, à travers quatre engagements :

- Le soutien et l'accompagnement des apprentis tout au long de leur parcours
- Le maintien d'une offre de formation par apprentissage de proximité, équilibrée sur le territoire
- Le rapprochement entre les entreprises qui recrutent et les futurs apprentis
- Le soutien à l'emploi, la promotion de l'alternance et la valorisation des parcours de réussite des jeunes

Au travers d'une gouvernance partagée avec les acteurs académiques, de l'Etat et des territoires, il convient enfin d'affermir les solutions de prise en charge des jeunes en rupture de parcours dans les Hauts-de-France. Le CPRDFOP constituera le cadre d'évaluation adapté pour mesurer les effets des politiques publiques menées en la matière.

c. Amplifier les coopérations entre le monde économique et les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion

La Région propose que le CPRDFOP permette de franchir un pas supplémentaire dans la coopération entre les acteurs économiques régionaux et le monde de la formation et de l'orientation professionnelles.

Cette synergie partenariale doit s'opérer en particulier concernant :

- l'évolution de la carte des formations toutes voies confondues (amplification et généralisation des principes de concertation),
- l'information des publics et des acteurs de l'Accueil de l'Information et de l'Orientation pour une orientation éclairée des jeunes et des adultes,
- les processus de formation et d'acquisition des compétences (alternance, AFEST...).

Le CPRDFOP doit constituer le cadre de ce partenariat renforcé et de l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Dans cet esprit, la Région propose de consolider significativement les articulations de travail entre les acteurs du développement économique des territoires, de l'innovation et de la formation, et de l'orientation des publics. Ces articulations pourraient être animées sur la base des expérimentations et initiatives récentes (hubs-emploi formation des contrats de branches, campus des métiers et des qualifications...) ou toute autre forme d'organisation à co-construire partenarialement.

La Région propose à ce titre d'élargir ce cadre de partenariat renforcé aux relations avec les établissements d'enseignement supérieur (cohérence entre le CPRDFOP et le SRESRI³).

Pour ce qui concerne le Schéma Région des Formation Sanitaires et Sociales, la Région souhaite poursuivre l'organisation du partenariat engagé précédemment sous la forme d'une conférence spécifique des financeurs.

d. Prioriser les objectifs sectoriels et construire un cadre commun de concertation toutes voies confondues en lien avec les acteurs économiques

La Région considère comme primordial de garantir l'adaptation opérationnelle et réactive des dispositifs d'orientation et de formation professionnelles aux besoins exprimés par les filières économiques, en termes de recrutement et d'évolution des compétences.

Dans cet esprit, la Région propose que le CPRDFOP intègre directement les objectifs sectoriels ou intersectoriels prioritaires définis collectivement.

³ SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Leur inscription dans le document garantira l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour la construction d'un cadre de réponse commun. Une attention particulière sera accordée à la complémentarité indispensable des dispositifs et des voies de formation : initiales (scolaire, alternance, supérieur) et continues (demandeurs d'emploi et salariés).

En matière d'alternance, le travail spécifique de recensement, d'analyse et de priorisation des besoins des entreprises en contrats d'apprentissage et en contrats de professionnalisation constituera en outre le schéma prévisionnel de développement de l'alternance.

Ce schéma contribuera à identifier les filières à forte potentialité de recrutement et l'émergence de nouvelles filières économiques ainsi que de nouveaux métiers.

Dans cette perspective, il s'agira de s'accorder en amont sur les périmètres de concertation sectorielle les plus adaptés à la construction d'une stratégie partagée de réponse aux besoins actuels et futurs. Cette réflexion préalable sera menée en cohérence avec les cadres de dialogue du SRDE-II et du SRESRI, les établissements d'enseignement supérieur ayant vocation à rejoindre ces espaces de concertation et de partenariat avec les acteurs économiques.

Cette déclinaison opérationnelle se traduira spécifiquement dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales par l'identification d'objectifs recentrés.

3.4) Une gouvernance renouvelée

Le CREFOP est l'instance d'élaboration, de suivi et d'évaluation du CPRDFOP.

La Région propose qu'il soit également l'instance de sa gouvernance ; les autres schémas thématiques (SRFSS...) conservant dans ce cadre une instance de gouvernance dédiée.

Ces derniers intégreront de manière transversale le développement de l'alternance en lien avec les orientations retenues pour le schéma régional de l'alternance.

Afin de donner toute leur place à l'ensemble des partenaires du CREFOP et aux représentants des filières économiques, la Région propose de les associer aux travaux d'élaboration du CPRDFOP et de les inviter à en être les signataires.

Une conférence des acteurs pourrait constituer un espace d'échange et de mobilisation régulier de l'ensemble des parties prenantes.

4) PROPOSITIONS DE METHODE ET DE CALENDRIER D'ELABORATION DU CPRDFOP

La combinaison des délais institutionnels et d'une volonté d'association de l'ensemble des acteurs au sein du CREFOP, des branches professionnelles et des territoires régionaux amènent à proposer une méthode et un calendrier d'élaboration rigoureux.

Un comité technique pourrait être désigné au sein du CREFOP pour assurer le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration et de rédaction du CPRDFOP.

Calendrier proposé aux partenaires du CREFOP

LANCEMENT DES TRAVAUX	<p>Séance plénière du CREFOP du 15 décembre 2021</p> <p>Diffusion du document d'orientation et d'objectif de la Région et expression des partenaires (tour de table)</p> <p>Identification du comité technique du CREFOP</p> <p>Appel à contributions auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des membres du CREFOP, - des partenaires institutionnels, - des acteurs du monde économique, de l'emploi, de l'orientation et de la formation, - des usagers...
CONTRIBUTIONS	<p>Du 16 décembre 2021 au 20 février 2022</p> <p>Recueil et analyse des contributions</p> <p>Consolidation des priorités opérationnelles et préparation des séances de concertation</p>
CONCERTATION	<p>Mars-Avril 2022</p> <p>Séances de concertation sectorielles, territoriales et thématiques</p>
REDACTION PARTENARIALE	<p>Mai-juin 2022</p> <p>Organisation d'ateliers d'écriture</p> <p>Finalisation du document (fin juin)</p>
VALIDATION POLITIQUE	<p>Septembre – novembre 2022</p> <p>Avis définitif du CREFOP</p> <p>Signature du CPRDFOP par les partenaires</p>

Appel à contributions pour l'actualisation du CPRDFOP

16 décembre 2021 - 20 février 2022

Merci de bien vouloir adresser vos contributions par courrier à :

**Monsieur le Président du Conseil Régional Hauts-de-France
151 avenue du Président Hoover
59 555 LILLE Cedex**

**et par mail à l'adresse :
cprdfop2022@hautsdefrance.fr**

contact téléphonique Annick FOUQUART : 03.74.27.03.60